

**ABVA-BOURSES d'ECHANGE et EXPOSITION 19 Octobre 2025-
Règlement pour les exposants de véhicules anciens : Auto, Moto, PL**

1. Accès à l'exposition :

Chaque exposant inscrit recevra un bracelet d'entrée, valable pour la durée de l'événement. Ce bracelet est strictement personnel et non transférable. Il permet l'accès à l'espace réservé aux exposants ainsi qu'à l'ensemble des zones ouvertes au public dans le hall Rateau.

2. Prestation incluse :

Repas du samedi soir : Un repas gratuit sera offert à chaque exposant le samedi 18 octobre à partir de 19 h 30 dans le hall Rateau (apéritif, cochon grillé, fromage, dessert)

Repas Dimanche midi : chaque exposant de véhicule (Auto, Moto, PL) pourra prendre un sandwich ou une galette/saucisse ou saucisse/frites et une boisson. Un symbole sera alors apposé sur son bracelet (croix X repas et rond O boisson).

3. Frais de déplacement :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (en dehors du repas du samedi soir) restent à la charge de chaque exposant. Aucune indemnité ni remboursement ne sera effectué par l'organisation.

4. Obligations des exposants :

- Respecter les horaires d'installation et de retrait des véhicules communiqués par l'organisation (installation le samedi 18 à partir de 14 h, retrait des véhicules le dimanche 19 à partir de 18 h)

- Veiller à la propreté et à la sécurité de leur espace d'exposition.

- Présenter un véhicule conforme à la thématique de l'exposition :

⇒Auto : Américaine

⇒Moto : Italienne

⇒PL : Français (Berliet)&Américain

- Se conformer aux consignes de sécurité et aux règles de bonne conduite en vigueur sur le site.

-Chaque véhicule exposé doit avoir une assurance à jour. L'assurance de l'ABVA, si elle devait intervenir, ne couvre aucun véhicule non assuré.

5. Responsabilités :

L'exposant est responsable de son véhicule et de ses effets personnels pendant toute la durée de l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident.

6. Acceptation du règlement :

L'inscription à l'exposition vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Tout manquement aux règles pourra entraîner l'exclusion de l'exposant, sans remboursement des éventuels frais engagés par l'exposant.

7. Contact :

Pour toute question, merci de contacter l'organisation à l'adresse suivante :

Courriel : supermathias@wanadoo.fr

Portable : 06 98 21 47 76